

07.09.2018 - 06:00 Uhr

Addiction Suisse - Alcool et grossesse : un défi pour la société



En Europe, environ deux nouveau-nés sur cent souffrent des conséquences de la consommation d'alcool de leur mère durant la grossesse. À l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation au syndrome d'alcoolisation foetale qui se déroule ce dimanche 9 septembre, la Fondation Addiction Suisse appelle la société à soutenir les femmes enceintes à renoncer à boire de l'alcool.

De nouvelles estimations(1) effectuées par Addiction Suisse sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique montrent que près de 6% des femmes enceintes ou allaitantes en Suisse boivent au moins une fois par mois de l'alcool en quantité excessive (quatre verres standard ou plus en une occasion). Même si on ne peut pas définir une valeur limite claire à partir de laquelle la consommation d'alcool entrave le développement de l'enfant, les dommages peuvent être considérables chez les nouveau-nés : même si on ne dispose pas de chiffres fiables pour la Suisse, on estime qu'en Europe, environ 2% des nouveau-nés souffrent de TSAF, et près de 0,4% d'un syndrome d'alcoolisation foetale (SAF). Ces données peuvent être consultées dans la nouvelle fiche d'information(2) de l'Office fédéral de la santé publique sur la consommation d'alcool pendant la grossesse.

Troubles liés à l'exposition prénatale à l'alcool Les troubles du spectre de l'alcoolisation foetale (TSAF) recouvrent les diverses atteintes liées à l'exposition prénatale à l'alcool. Cela peut se manifester notamment par des troubles de l'attention, des difficultés d'apprentissage, des troubles du langage, de l'hyperactivité et de l'impulsivité. Dans le cas plus grave du syndrome d'alcoolisation foetale (SAF), on observe un retard de croissance, des caractéristiques physiques particulières, notamment au niveau de la tête et du visage, ainsi qu'un dysfonctionnement du système nerveux central accompagné des troubles correspondants. Le SAF peut également se traduire par un retard mental et une déficience intellectuelle.

Recommandations

« L'alcool passe directement dans le sang de l'enfant à travers le placenta. En d'autres termes, ce que la mère boit, l'enfant le boit aussi », explique la spécialiste Rachel Stauffer Babel. La prudence est donc de mise :

-> D'après les connaissances scientifiques dont nous disposons actuellement, le plus sûr est d'éviter toute consommation d'alcool pendant la grossesse.

-> La majorité des femmes s'abstiennent de boire pendant leur grossesse, mais certaines éprouvent des difficultés à le faire. Si vous vous trouvez dans cette situation, évitez dans tous les cas de consommer de grandes quantités d'alcool en une occasion.

-> Si cela vous est tout de même arrivé une fois ou si vous avez bu de l'alcool sans savoir que vous étiez enceinte, ne vous inquiétez pas outre mesure. Vous pouvez poser vos questions à un médecin ou à un-e professionnel-le de la santé.

-> Si vous avez des questions sur votre propre consommation d'alcool, n'hésitez pas à les poser à votre gynécologue ou à un spécialiste des addictions.

-> L'alcool passe également dans le lait maternel, dans la même concentration que dans le sang. Comme on ne connaît pas précisément le risque pour l'enfant, il est recommandé de modérer sa consommation d'alcool durant l'allaitement. Le mieux est de ne pas boire d'alcool du tout, mais si vous souhaitez boire un verre occasionnellement, il est préférable de le faire juste après l'allaitement pour donner le temps à votre organisme d'éliminer autant que possible l'alcool ingéré.

Après avoir consommé un verre standard de boisson alcoolique, attendez au moins deux heures avant d'allaiter.

Soutenir les femmes enceintes : Addiction Suisse diffuse l'information Ce dimanche 9 septembre, Addiction Suisse lance un appel à la société entière pour qu'elle ne laisse pas les femmes enceintes seules face à leurs responsabilités. La responsabilité incombe en effet également à la société et aux partenaires des futures mères, qui doivent les soutenir dans leurs efforts de renoncer à l'alcool et ne pas les inciter à boire. L'attitude de l'entourage a une influence sur la quantité d'alcool consommé pendant la grossesse. Addiction Suisse souhaite également sensibiliser la société à l'importance de venir en aide aux personnes touchées par le SAF ou des TSAF et de mettre en place d'infrastructures spécialisées.

Addiction Suisse a publié des supports d'information détaillés pour différents groupes cibles sur le thème de

l'alcool durant la grossesse.

- La brochure Grossesse et alcool/tabac : ce qu'il faut savoir (3) est destinée aux femmes et à leur partenaire.
- Pour les professionnel-le-s de la périnatalité, Addiction Suisse a récemment mis à jour les informations figurant sur le site www.praticien-addiction.ch (4) en collaboration avec des associations de médecins et assuré leur diffusion. Le projet a bénéficié du soutien financier du Fonds de prévention des problèmes liés à l'alcool.

1)http://www.suchtmonitoring.ch/docs/library/gmel_7ek2k72cwymy.pdf 2)<http://tiny.cc/uar2xy>
3)<http://tiny.cc/pjr2xy> 4)<https://www.fosumos.ch/fosumos/index.php/fr/alcool/grossesse>

Addiction Suisse est un centre de compétences national dans le domaine des addictions. Elle est active dans la recherche, conçoit des projets de prévention et s'engage pour une politique de santé. Le but est de prévenir ou d'atténuer les problèmes issus de la consommation d'alcool et d'autres substances psychoactives ou liés aux jeux de hasard et à l'usage de l'internet. Plus de 200 000 personnes soutiennent notre ONG.

Plus d'informations sur notre site internet www.addictionsuisse.ch

Vous trouverez le présent communiqué de presse sur : www.addictionsuisse.ch/fr/actualites/communiques-de-presse

Contact:

Jeudi 6 septembre :
Markus Meury
porte-parole
mmeury@addictionsuisse.ch
Tél.: 021 321 29 63

Vendredi 7 septembre:
Corine Kibora
porte-parole
ckibora@addictionsuisse.ch
Tél.: 021 321 29 75

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000980/100819504> abgerufen werden.